

**LE JOUR, 1950
8 FEVRIER 1950**

PROPOS SUR UNE CONFERENCE DE M. MAURICE DUVERGER

M. Maurice Duverger, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, professeur à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, s'il devenait député dans son pays, et nous le lui souhaitons, aurait quelque chose à dire aux représentants des partis assemblés. **De leur tribune même, il les éclairerait sur des choses qu'eux et leurs mandants vivent et qu'ils ignorent.**

Nous avons eu le plaisir d'entendre M. Duverger parler, lundi soir, des "grands problèmes de la science des partis politiques". Ces problèmes sont nombreux et l'intérêt qu'ils présentent va loin. **De leur connaissance dépend dans une large mesure la compréhension de la façon dont un pays est gouverné.** Mais la science qu'enseigne M. Duverger est une science neuve. Le domaine que chacun croit connaître sans y rien comprendre et dont il parle de manière si pertinente et profonde, il l'a exploré comme une terre inconnue.

Ce siècle réfléchit peu sur ce qu'il fait. Il fait trop souvent comme les moutons de Panurge ; **tandis qu'il faudrait s'informer des raisons pour lesquelles, à partir de postulats prétendument identiques, les résultats sont différents ou contradictoires.**

Nous n'avons pas l'intention d'analyser ici la belle et vivante conférence de M. Duverger. Nous nous bornerons à dire que **dans une langue précise et avec l'esprit le plus clair M. Duverger a montré que la nature du gouvernement d'un pays, et dans une large mesure les actes de ce gouvernement, dépendent beaucoup moins des textes organiques en vigueur que du nombre et de l'importance des partis d'où le gouvernement procède.**

En Angleterre par exemple, deux partis seulement (les deux partis qui comptent) donnent au pays un gouvernement homogène et une opposition homogène. En France c'est (sauf exception) une coalition de partis qui constitue un gouvernement. **D'où, au contraire, un compromis permanent et les fantaisies de la nécessité et du hasard dans le second. Quant aux petits partis, ils sortent de l'ombre et jouent un rôle éminent quand ils deviennent "l'arbitre".**

M. Duverger a rappelé opportunément la place des Irlandais, vers le début du siècle, dans les délibérations du parlement de Westminster.

Il y a enfin la notion inédite du "**parti dominant**" qui, **sans majorité**, devient pour un pays une habitude (et quelquefois un vice) ; **qu'on laisse en place parce qu'il a longtemps occupé la place** et qui bénéficie d'une sorte de prescription acquisitive dans l'esprit des contemporains. Tel, le parti radical-socialiste en France. (Le phénomène pourrait résulter à notre sens, **chez des citoyens timorés que l'on trouve partout, de**

l'appréhension du nouveau ; comme on s'attache aux apparences, ou a de vieilles pantoufles).

M. Duverger a montré merveilleusement tout cela et bien d'autres choses. Il a ouvert des perspectives qui seront une lumière pour de nombreux Libanais pour qui la notion de parti reste une énigme à déchiffrer ou une étiquette sans substance.

Car, le cas du Liban est fort curieux et notre idée ce matin, en nous occupant de la conférence de M. Duverger, était de proposer sommairement à sa curiosité quelques-unes de nos positions à nous. M. Duverger a parlé avec raison de "droit comparé" en matière de partis politiques. **Il a devant lui les éléments d'une enquête internationale qui peut remplir une longue carrière.**

Il reste que dans cette enquête où la psychologie, les réactions héréditaires, le climat et d'autres facteurs auront toujours une part considérable, chacun sera vraisemblablement amené à dire avec pascal : "trois degrés d'élévation du pôle renversent la jurisprudence ; vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà."

Pour en revenir à nous, M. Duverger sait déjà, il saura mieux dans quelques jours, qu'au Liban avant les partis, il y a un équilibre confessionnel assuré par une représentation politique proportionnelle. **En nous comparant à la Suisse, si nous remplaçons le canton par le statut personnel, nous sommes dans la vérité.**

Ici, ce n'est pas le territoire qui distingue les citoyens, le Genevois du Vaudois ou du Grison par exemple, **ce sont les lois, certaines lois qui partent de la conviction individuelle.**

Cela montre clairement qu'ici, un parti politique, pour avoir un sens et un avenir, doit avoir pour point de départ une équipe, elle-même composée de façon à appeler les adhérents à elle.

Comme la Suisse est un pays de cantons confédérés, nous sommes ici, un pays de communautés associées. Il y a ainsi au Liban au point de départ, une sorte de reconnaissance historique de la primauté du spirituel qui incorpore à la politique cet élément religieux auquel M. Duverger accorde avec raison une importance si grande et en quoi il trouve les éléments d'un renouveau.

Ce que l'on a longtemps considéré comme un anachronisme et une position intenable pourrait, en définitive, correspondre à la plus haute vérité ; car, aucune politique un peu large ne peut plus se séparer d'une philosophie qui la commande.

Le visage politique du Liban actuel est un des plus singuliers du monde. Peut-être est-il le seul de son genre, au moins dans cette mesure. **Cette solitude relative n'est pas une raison pour que les Libanais ne soient pas dans la vérité.** Ils défendent l'Etat, avec des croyances, et non point seulement avec des armes meurtrières. Qui contestera la légitimité d'une telle attitude ?

Nous en parlons ici pour honorer le passage de M. le professeur Duverger. Notre cas pourrait figurer utilement dans ses archives. **Il reste qu'ici, il est plus difficile de constituer un parti politique qu'en aucun pays du monde ; car, ici, il faut convaincre des citoyens de toutes les obédiences de se mettre ensemble pour gérer la chose publique et pour faire des lois ; cela, pour qu'ils aient quelque chance d'obtenir des sièges dans l'assemblée, aux élections.**

M. Duverger a évoqué, pour éclairer la notion de parti, les mots de “communauté”, d’association” et de “bund”. Au Liban il faudrait parler de “communautés en société”, ce qui est exactement le cas quand nous définissons le Liban : “un pays de minorités associées”.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur tout cela, mais “l’art est long et le temps est court”. Notre but était d’intéresser un spécialiste éminent à un cas aussi naturel que singulier. Peut-être M. Duverger y trouvera-t-il quelque satisfaction. Nous nous arrêtons ici en l’assurant de nouveau de l’intérêt très vif avec lequel nous avons suivi son cours ou, mieux, son discours. **Et nous lui dirons aussi combien nous a impressionné sa définition de l’avenir des partis politiques, en liaison nécessaire avec les forces supérieures qui font qu’il n’y a pas de politique temporelle valable sans que le port d’attache, à travers les étoiles, soit quelque part dans l’éternité.**